V. — Dispositions législatives relatives AUX PROFESSEURS.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **32 (1933)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Il arrive fréquemment que des professeurs de l'enseignement secondaire passent l'examen du doctorat. Reçus docteurs, certains restent dans les cadres de l'enseignement secondaire, d'autres demandent un poste dans l'enseignement supérieur.

De nombreux professeurs de mathématiques de l'enseignement supérieur ont débuté dans l'enseignement secondaire. Citons au hasard, entre beaucoup d'autres: MM. Darboux, Hadamard, Vessiot, Lebesgue, Montel, Valiron, Villat, Fréchet...

V. — Dispositions législatives relatives aux professeurs.

a) Les indications concernant les titres exigés et le mode de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire, ont été fournies dans les réponses aux précédentes questions.

b) Les indications relatives au recrutement des professeurs femmes ont également été données plus haut.

Il arrive que certaines classes de lycées de garçons sont confiées à des professeurs femmes, mais c'est pour le moment l'exception. Il convient de signaler que les professeurs femmes chargées de l'enseignement de début de mathématiques (classes de 6me et 5me) obtiennent en général des résultats remarquables.

c) Les professeurs de lycée (agrégés et licenciés ou certifiés titulaires) ne doivent pas d'enseignement autre que celui de leur spécialité.

Dans les collèges, la spécialisation n'est pas aussi précise, et un professeur de sciences peut être chargé à la fois d'un enseignement de mathématiques, d'un enseignement de physique et même quelquefois d'un enseignement d'histoire naturelle.

d) L'enseignement de la mécanique est actuellement conçu en France sous une forme uniquement théorique; il est donné, sous cette forme, par le professeur de mathématiques. L'étude expérimentale des principes et de certains phénomènes mécaniques est faite dans le cours de physique.

Une collaboration est envisagée en principe entre les professeurs de mathématiques et de physique des classes où les programmes de mathématiques et de physique comportent des questions de cet ordre.

e) L'enseignement de la géométrie descriptive (classe de mathématiques et classe de spéciales) est confiée au professeur de mathématiques qui dirige en même temps, les travaux pratiques de géométrie (épure).

f) *Nombre d'heures. Traitement. Avancement. Pensions.* — Les indications concernant ces questions sont fournies dans un tableau annexé au présent rapport.

g) Dans chaque établissement d'enseignement secondaire sont prévus:

1° Des conseils de classe, qui se réunissent au moins une fois par trimestre, chargés d'assurer une coordination complète entre les différents enseignements donnés aux élèves d'une même classe (travail hebdomadaire, répartition des devoirs et des leçons entre les différentes spécialités, compositions, livres de classe, examen de passage).

2° Des conseils d'enseignement, qui se réunissent au moins deux fois par an, et qui sont chargés de coordonner soit l'enseignement d'une même spécialité au cours des différentes années d'études, soit les enseignements de spécialités différentes.

Ces conseils ont pour unique objet l'organisation et l'appréciation du travail des élèves et le perfectionnement des études. Leur rôle est purement pédagogique.

Elaboration des programmes. — Les programmes sont élaborés par des commissions formées d'inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire, de représentants des associations professionnelles, et éventuellement de personnalités qualifiées désignées par le ministre. Ils sont soumis pour examen au Conseil supérieur de l'Instruction publique et arrêtés par le ministre.

Le programme de la classe de « mathématiques spéciales » (d'où sont tirés presque tous les programmes de concours d'admission aux grandes écoles scientifiques: Normale-Sciences, Polytechnique, Centrale, Navale, Mines, Ponts et Chaussées, Aéronautique...) a été élaboré après consultation d'une commission interministérielle, ce qui correspond à l'idée qu'il doit avoir à la fois valeur de culture et utilité technique.

VI. — Bibliographie et statistiques.

a) et *b*) Il n'existe pas de livres consacrés spécialement à la préparation des professeurs de l'enseignement scientifique. Les livres d'enseignement élémentaire ou supérieur traitant les matières figurant au programme de licence ou d'agrégation, et les ouvrages de philosophie scientifique, de méthodologie ou d'histoire des sciences, ne sont pas particulièrement destinés aux candidats professeurs; ils s'adressent à l'ensemble des étudiants en sciences et plus généralement à tous ceux qui s'intéressent aux questions scientifiques ou pédagogiques.

Il existe un assez grand nombre de revues et de périodiques traitant des questions relatives à l'enseignement scientifique. Les uns se bornent à la publication de questions, et de problèmes de mathématiques, de niveau plus ou moins élevé. D'autres, comme l'« Enseignement scientifique » déjà cité, publient, en même temps que des